

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2023 DE L'ESAA

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comprendre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire est venu préciser le contenu de ce rapport :

« A. 1° *Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

2° *La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

3° *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. *Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le Maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

1° *À la structure des effectifs ;*

2° *Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

3° *À la durée effective du travail dans la commune.*

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport social ».

Le présent rapport a pour objet de transmettre aux membres du Conseil d'administration les éléments nécessaires à la réflexion en vue de la séance du Conseil d'administration qui approuvera le budget prévisionnel 2022. Le vote du budget devra effectuer avant le 31 décembre conformément aux statuts de l'EPCC.

Rappel des règles budgétaires :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune de ses sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Pour l'ESAA, le plan comptable est la M14 jusqu'au 31 décembre (M57 à compter du 1^{er} janvier 2023). Le budget de l'école est voté par nature.

Les principes budgétaires sont les suivants :

- le principe d'équilibre réel : les recettes et dépenses doivent au stade de la prévision, s'équilibrer. Cet équilibre doit être réalisé par section (fonctionnement et investissement). En outre, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive.
- le principe d'annualité : le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre année N), toutes les ressources et toutes les charges. Il s'ensuit l'obligation d'élaborer, de faire adopter et de rendre exécutoire un acte budgétaire avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il va s'appliquer et qui va prévoir les dépenses et les recettes pour cet exercice. Avant le début de l'exercice, toutes les recettes et les dépenses doivent donc avoir été prévues au budget pour un an seulement.
- le principe de l'unicité : un seul document budgétaire doit retracer les prévisions de la collectivité.
- le principe de l'universalité : la compensation entre les recettes et les dépenses est interdite. Aucune opération ne doit être contactée et chacune doit apparaître en recette ou en dépense.

Activité de l'ESAA

L'École supérieure d'Art d'Avignon (ESAA) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) d'enseignement supérieur, sous la tutelle de la Ville d'Avignon et du ministère de la Culture.

Elle dispose de deux sites situés extra-muros au sein de la Ville d'Avignon: 500 chemin de Baigne-Pieds et 1 avenue de la Foire.

L'ESAA forme chaque année environ **120 étudiants** en vue de l'obtention du Diplôme National d'Art (DNA) et du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), option ART, mention « création » et mention « conservation-restauration de biens culturels ». L'ESAA fait partie des quatre formations françaises en conservation-restauration dont le diplôme habilite à intervenir sur les collections « Musées de France ».

Cette double formation et l'importance accordée à la transversalité entre création et conservation-restauration confèrent à l'ESAA une place singulière dans le paysage européen des écoles d'art.

La mention Création est généraliste. Elle est fondée sur le dialogue et la confrontation avec des pratiques, des situations sensibles, des questionnements et des savoirs très différenciés. Elle doit permettre à chaque étudiant de mettre en place un dispositif de travail plastique et critique. Ce dispositif repose sur la capacité de chacun à définir des points de vue, des

hypothèses formelles, à témoigner d'un rapport au monde en mouvement constant. Il s'agit donc de former à la curiosité, à l'acuité et à la précision et l'expression plastique. La formation conduit les étudiants à maîtriser les étapes de la conduite de projet (conception, expérimentation, réalisation, évaluation réception) ainsi qu'à être en capacité de répondre à des appels à projets ou des commandes publiques.

La mention Conservation-restauration s'attache ainsi en particulier, mais sans exclusive, aux œuvres d'art contemporaines ainsi qu'aux objets ethnographiques. Elle vise à faire état des problèmes que posent les biens culturels afin d'envisager des solutions de traitement ajustées aux contraintes, à la fois patrimoniales ou muséales, et déontologique propres à la conservation-restauration. L'étude de la vie immatérielle des objets, de leurs usages et de leurs fonctions, occupent une place importante dans le travail de recherche demandé aux étudiants, enrichissant ainsi l'approche matérielle. L'enjeu est de développer les capacités réflexives, méthodologiques et critiques de l'étudiant.

En annexe au présent rapport, sont transmis :

- ✓ Le calendrier pédagogique du cycle scolaire 2022-2023 ;
- ✓ Le nouvel EDT ;
- ✓ Le tableau des effectifs étudiants par niveau d'études
- ✓ Le compte-rendu de la réunion de rentrée 2022

L'enseignement supérieur

Une dynamique de travail engagé depuis septembre 2021 s'est appuyée sur le travail d'évaluation de l'offre de formation et de l'établissement (rapport HCERES 2022 transmis en pièce jointe).

Il est important de pointer les bénéfices pour l'établissement de ce travail d'auto-évaluation. Ce travail a permis :

- ✓ La centralisation et la reconstitution des archives de l'établissement, jusqu'alors lacunaires
- ✓ La mise en place de méthodes de travail collégiales et concertées
- ✓ Un bilan de la période 2016-2021 nécessaire à la nouvelle direction pour l'orientation du projet d'établissement à venir.

Un travail collégial est actuellement en cours pour formaliser le nouveau projet d'établissement qui réaffirme sa singularité dans la Région PACA en proposant des offres de formation transversales en art contemporain et en conservation-restauration.

Ce projet intégrera des questionnements sur la restauration dans ses multiples acceptions : restauration des oeuvres, restauration des écosystèmes, restauration de liens, y compris de lien social. Les formes que l'on y travaillera seront aussi et surtout des formes de vie.

Restaurer une oeuvre, c'est créer de nouveaux liens, de nouveaux attachements à cette oeuvre. C'est se demander pourquoi on la garde et pourquoi on la regarde, et ce que continuer à la garder et à la regarder nous enseigne.

Les collaborations engagées dans le cadre de la convention de partenariat qui lie l'ESAA avec l'Institut Méditerranée de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE), Avignon Université, doivent à ce titre être poursuivies et renforcées.

Concernant les partenariats académiques locaux et nationaux, on signalera les réflexions engagées sur la structuration d'un établissement expérimental avec Avignon Université. Dans un premier moment, il a été convenu avec la Présidence de l'université de travailler à une convention de coopération territoriale. L'ESAA développe par ailleurs un partenariat avec le

laboratoire de recherche-cr ation SACRe (PSL Universit ) dans le cadre du Festival d'Avignon.

Apr s dix ans de crises et d'invisibilit , un rayonnement local est retrouv . Il faudra encore quelques ann es pour qu'il se d ploie en rayonnement national et international, que l' cole gagne en attractivit  et s'impose comme une r f rence unique et originale articulant cr ation contemporaine et conservation-restauration. Le travail est engag .

Ce travail sera formalis  dans le cadre de la demande d'accr ditation   d livrer des dipl mes conf rant grade licence et master   transmettre avant mars 2023 au minist re de la Culture.

M thodologie pour le d p t du dossier d'accr ditation de l'ESAA

Phase bilan	Envoi au HCERES	Envoi au MC	Pr�cisions
Dossier d'auto�valuation relatif � l'�tablissement, annexes et document de pr�sentation des axes strat�giques de l'�tablissement pour le contrat � venir	X	X	Selon proc�dure et calendrier HCERES
Dossier d'auto�valuation des formations	X	X	<i>Selon proc�dure et calendrier HCERES</i>

Cette phase de bilan a  t  r alis  avant le 15 juin 2022.

L'ESAA d bute la phase projet   compter depuis septembre 2022.

Phase projet	Envoi au HCERES	Envoi au MC	Pr�cisions
Dossier d'accr�ditation de l'offre de formation du 1 ^{er} et 2 ^e cycle de l'�tablissement (DA01)	X	X	Selon proc�dure et calendrier HCERES
Fiches projet d'une formation du 1 ^{er} et du 2 ^e cycle en vue de l'accr�ditation (DA04) pour les arts visuels	X	X	Selon proc�dure et calendrier HCERES
Document strat�gique pluriannuel		X	Selon les attendus d�finis par le minist�re de la Culture. M�me date de d�p�t que le dossier d'accr�ditation.
D�lib�ration du conseil d'administration relative � la proc�dure d'accr�ditation (� pr�voir)		X	Selon les attendus d�finis par le minist�re de la culture. M�me date de d�p�t que le dossier d'accr�ditation.

La recherche

2017-2020 : la direction d'Alfredo Vega ne remplace pas les structures de recherches dissoutes. L'ESAA perd les 20 000€ attribués annuellement à l'UR PAMAL.

Il importe de reconstruire une recherche exigeante à l'ESAA sur de nouveaux terrains.

Depuis 2021, Morgan Labar a proposé le projet NeuroA, (écoles d'art et neurodiversité, validé par le CSP, co-conçu avec l'ESAAIX, la Villa Arson et la HEAD de Genève).

Ce projet s'inscrit dans le projet d'établissement visant à mettre les questions de restauration de liens et d'habitabilité du monde (rôle de l'art dans la restauration du lien social, dans la restauration des écosystèmes, dans l'invention de nouvelles relations aux humains et autres qu'humains).

L'Éducation artistique et culturelle

À l'instar de sa formation de licence et de master, l'ESAA offre une formation artistique à destination d'un large public de tous âges à travers les ateliers d'éducation artistique et culturelle.

Conformément aux directives du ministère de la Culture, un recentrage des missions a eu lieu en 2021-2022 permettant aussi de recentrer l'activité des ateliers dans le cadre des missions d'éducation artistique et culturelle. Cette année passée a aussi permis aussi de penser l'organisation de ces ateliers comme une plate-forme de professionnalisation pour les anciens étudiants de l'ESAA qui aimeraient se diriger vers des métiers d'enseignement.

Pour 2022-2023, 3 artistes-enseignants animeront les ateliers d'EAC. 20.30 heures de cours seront proposées pour ce nouveau cycle scolaire.

Mardi

- 10h - 12h** Dessin & peinture ●
Adultes - 15 places
- 14h - 16h** Dessin & peinture ●
Adultes - 15 places
- 18h - 20h30** Photographie ●
Tout public - 15 places
- 18h30 - 20h30** Arts plastiques ●
Lycéens - prépa parcours sup - 15 places

Contacts
Dessin dominique.favet@esaavignon.fr
Photographie thomas.bohl@esaavignon.fr
Arts plastiques administration@esaavignon.fr

Mercredi

- 10h - 12h** Arts plastiques et dessin ●
Jeune public - maternelle - moyenne et grande section - 10 places
- 13h - 15h** Arts plastiques et dessin ●
Jeune public - CP-CE1 et CE2 - 15 places
- 15h - 17h** Arts plastiques et dessin ●
Jeune public - CM1 et CM2 - 15 places
- 17h - 19h** Arts plastiques et dessin ●
Jeune public - collégiens - 15 places

Contact
administration@esaavignon.fr



Vendredi

- 18h - 20h** Arts plastiques et dessin ●
Adultes - grands débutants - 15 places

Contact
administration@esaavignon.fr

Samedi

- 10h - 12h** Arts plastiques ●
Lycéens - prépa parcours sup - 15 places

Contact
administration@esaavignon.fr

Enseignants

- Dominique Favet
- Thomas Bohl

- Enseignant de l'ESAA

Ces s'adressent aux enfants, adolescents, adultes, tous curieux en soif de créativité qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans différentes aires des arts plastiques. Avec cette offre de formation, l'ESAA veut apporter des nouveaux formats artistiques décloisonnés mettant en valeur les apports de tous les participants, générations, milieux, origines et goûts confondus. Par leurs diversités et leurs caractères innovants et expérimentaux, ces ateliers développent des connaissances, des compétences, suscitent des pratiques et des expériences et provoquent ainsi des rencontres dans les arts et la culture.

Les ateliers libres 2022-2023, ce sont :

160 places pour le public (identique à 2021-2022) ;
10 cours répartis du mardi au samedi ;
4 disciplines
1 aide à parcours sup pour les lycéens

Les charges liées aux ateliers libres sont ainsi estimées :

Charges d'honoraires : 9 semaines + 17 semaines soit 26 semaines X 6.5 heures/ semaine X 50€ de l'heure : 8 450€ annuels

Charges de Salaire : 14 000€

Matériel : 6 000€

Communication : 500€

TOTAL : 22 950€ + Frais de structure (2% du budget soit 500€)

TOTAL BP PREVISIONNEL 2023 ATELIERS EAC : 24 000€

Le budget prévisionnel pour les ateliers d'EAC est estimé à 24 000€ pour le cycle 2022-2023.

Il correspond à 1.3% du budget prévisionnel de l'ESAA. Il diminue par rapport à 2022 en lien avec la réduction des charges de personnel (disponibilité sollicitée par la coordinatrice des ateliers libres), une reprise en régie directe des ateliers et donc moins d'honoraires, une gestion prévisionnelle plus cadrée des charges de matériel notamment.

Le budget de l'ESAA

1. Le budget 2022 (hors BS)

Le budget de l'école est aujourd'hui réparti comme suit en termes de dépenses :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	307 900,00	0,00	297 000,00	297 000,00	297 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 482 718,00	0,00	1 486 156,00	1 486 156,00	1 486 156,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 171,00	0,00	1 171,00	1 171,00	1 171,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 781 788,00	0,00	1 784 327,00	1 784 327,00	1 784 327,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 050,00	0,00	8 050,00	8 050,00	8 050,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 789 838,00	0,00	1 792 377,00	1 792 377,00	1 792 377,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	26 367,00		33 829,00	33 829,00	33 829,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 367,00		33 829,00	33 829,00	33 829,00
TOTAL		1 828 208,00	0,00	1 828 208,00	1 828 208,00	1 828 208,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 828 208,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	122 250,00	0,00	91 920,00	91 920,00	91 920,00
73	Impôts et taxes	3 043,00	0,00	3 043,00	3 043,00	3 043,00
74	Dotations et participations	1 698 912,00	0,00	1 722 007,00	1 722 007,00	1 722 007,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des recettes de gestion courante		1 828 208,00	0,00	1 818 971,00	1 818 971,00	1 818 971,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	7 235,00	7 235,00	7 235,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 828 208,00	0,00	1 828 208,00	1 828 208,00	1 828 208,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 828 208,00	0,00	1 828 208,00	1 828 208,00	1 828 208,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 828 208,00
--	---------------------

Charges de fonctionnement ESAA	Montant BP 2022	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	297 000 €	16.26%
Charges de personnel et assimilés	1 486 156€	81.37%
Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%
Autres charges de gestion courante	1 171 €	0,06%
Charges exceptionnelles	8 050 €	0,45%
Dotations aux amortissement	33 829,00 €	1.86%
TOTAL	1 826 206€	

Au 6 septembre 2022, le réalisé 2022 en fonctionnement (dépenses) s'élève à 1 403 446.92€ soit un taux de réalisation de 76.85% (hors affectation du BS).

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **210 713.32€** et un solde d'exécution de la section d'investissement de **223 889.26€** affectés au compte 001 en recettes d'investissement.

La délibération d'affectation du résultat a été adoptée en séance du Conseil d'Administration du 3 juin 2022.

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

- 002 résultat de fonctionnement reporté : 210 713.32€

Le solde d'exécution positif de 154 963.35€ de la section d'investissement a été affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

Un travail de recentrage des moyens a été engagé par Morgan Labar dès 2021 pour affecter les moyens de l'établissement à la formation d'enseignement supérieur :

- Suppression d'honoraires pour les ateliers libres pour éviter les déficits financiers ;
- Réinterrogation de certains contrats pour améliorer l'efficacité des moyens alloués (téléphonie, assurance notamment) ;
- Redéploiement de postes pour améliorer l'offre pédagogique en conservation-restauration

Le budget de l'ESAA reste grevé de contentieux historiques (dossier relatif à Madame Malbos toujours en cours) et des risques RH liés à la pyramide des âges vieillissante à l'ESAA (1 CLM en cours et financé par l'ESAA).

L'ESAA bénéficie de deux mises à disposition pour les locaux des deux sites :

- de la Ville d'Avignon pour les ateliers de Champfleury (92 000€ valorisés)
- du Syndicat mixte Sainte Marthe pour les locaux de Baigne-Pieds jusqu'en 2022 puis de la Ville d'Avignon (184 000€ estimés).

En intégrant ces deux charges de loyer au budget prévisionnel de l'ESAA, le budget est de 2 102 250€. Un travail est en cours pour comptabiliser ces charges dans le budget de l'ESAA.

2. Les orientations budgétaires 2023 de l'école pour la section de fonctionnement

2.1 Les recettes de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, l'ESAA bénéficie des aides financières suivantes :

- financement de la Ville d'Avignon ; La Ville a confirmé sa volonté de maintenir son financement pour 2023.
- subvention de la DRAC (ministère de la Culture).

Évolution des financements alloués :

	2017 en €	2018 en €	BP 2019 en €	BP 2021 en €	BP 2022 en €	BP 2023 En €
Ville d'Avignon	1 548 912	1 548 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912
DRAC PACA	208 000	208 300	188 000	188 000	188 000	188 000
TOTAL	1 757 912	1 757 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912

Pour l'exercice 2023, la subvention allouée par le ministère de la Culture s'élève à 188 000€ au titre du fonctionnement de l'école. L'ESAA sollicitera la DRAC pour que le calcul de la subvention soit fait sur le budget global de l'ESAA intégrant les charges des bâtiments soit 2 102M€.

BP 2023	Financement	Montant en €	Montant en %
2 102 250€	VILLE	1 774 912	84.4%
	ETAT	188 000	8.9%

L'ESAA a pu bénéficier de subventions sur projets en 2022 et espère renouveler ses demandes pour 2023 pour les mêmes dispositifs :

- Demande au titre du dispositif C'est mon patrimoine (8 000€)
- Demande au titre de Culture pro (35 000€)
- Demande au titre des dispositifs Préfecture et DRAC (8 000€)
- Demande au titre de la CR (5 000€)
- Demande au titre de la vie étudiante (6 200€)

Ces subventions si elles sont allouées à nouveau seront constatées lors du compte administratif 2023.

Des demandes de financement sur projet sont aussi à faire (pour des projets pédagogiques par exemple) auprès de partenaires institutionnels voire de groupes privés.

L'ESAA espère par ailleurs bénéficie d'une subvention estimée à 30 000€ pour 3 ans pour le projet NeuroA au titre de la recherche.

Un travail est aussi à faire chaque année sur la perception de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises rendu possible par le biais du rayonnement des projets de l'ESAA.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les principaux financeurs de l'ESAA, une prévision de maintien des subventions est envisagée pour 2023.

L'accroissement des ressources propres sera à constater au CA 2023.

Les principales recettes tarifaires de l'école sont les droits d'inscription (formation initiale et ateliers libres).

Les droits d'inscription pour le cursus diplômant sont ainsi déterminés pour le cycle 2022-2023 :

	Année 2016-2017	Année 2017-2018	Année 2018-2019	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Année 2022-2023
Droits inscriptions cursus diplômant par étudiant	250 €	300€	300€	300€	300€	300€	400€
Droits inscriptions cursus diplômant par étudiant boursier	250 €	300€	300€	300€	300€	300€	300€
Tarif concours d'entrée	20 €	30 €	30€	30€	30€	30€	40€
Tarif concours équivalence	20 €	30 €	30€	30€	30€	30€	40€

Les recettes liées aux droits d'inscription sont estimées à 45 600€ pour l'année 2023 et ainsi calculées (compte 7067) :

120 étudiants

	Nombre d'élèves	recettes droits d'inscriptions en €
60% boursiers	72	21 600
40% non boursiers	48	19 200
TOTAL	120	40 800
frais de concours		4 800
TOTAL droits ESAA		45 600

Les tarifs pour les ateliers libres ont été arrêtés par le Conseil d'administration en juin 2022 de la manière suivante :

Tarif ateliers libres (unité) Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	180€	230€
Adulte	230€	300€

Il a été proposé de maintenir ces tarifs en 2023 compte tenu du benchmark réalisé dans la région PACA.

Les recettes liées aux ateliers libres (compte 7062) sont ainsi estimées 35 000€ (réalisé de 34 585€)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2023 RESSOURCES ESTIMATIVES

Les principales ressources identifiées ci-dessus sont ainsi réparties :

	CA 2021	Estimation 2023	% évolution
Produits des services et ventes diverses	122 250€	80 600€	-34%
Dotation et participations	1 698 912€	1 686 912€	0
Erasmus + CVEC	3 043€	26 500€	NR
TOTAL	1 824 205€	1 794 012€	

Les ressources de l'ESAA sont alimentées chaque année par une reprise de résultat qui permet à l'ESAA de fonctionner sur 12 mois.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement de l'ESAA depuis 3 ans

Chapitre/année	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	Perspectives BP 2023 en €
Charges à caractère général	373 051.94€	289 389.33€	364 975,62€	297 000€
Charges de personnel et frais assimilés	1 376 774.47€	1 463 574.53€	1 484 062,85€	1 476 000€
Autres charges de gestion courante	3 263,49€	6 822.91€	99,98€	1 700€
Charges financières	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	13 400.8€	8 329.49€	12 007,91€	20 500€
Dotation aux amortissements	35 986.85€	26 358.35€	30 183.72€	31 000€
TOTAL	1 802 477.55€	1 794 474.61€	1 891 330.08€	1 826 206€

2.2.1 La masse salariale de l'établissement

Les charges de personnel constatées au compte administratif 2021 s'élèvent à 1 484 062.85€ soit 78.46% du réalisé. La maîtrise de son évolution reste un enjeu majeur pour 2023.

Devront être pris en compte dans le budget 2023 :

- le remplacement des cours effectué en CR comme suite à un CLM pour un des PEA fonctionnaire ;
- l'évolution de la valeur du point de +3.5% soit une évolution de 35 000€ (TTC) pour le budget ;
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) et la NBI, la GIPA estimés à 20 000€
- les évolutions des charges patronales (CNRACL)
- les mesures d'aides sociales (CNAS et Tickets restaurant)

Évolution des principales lignes de dépenses de la masse salariale

L'ESAA dispose de 31 personnels effectifs pour 2023. A signaler pour 2023 :

- Un cadre A en CLM ;
- Un cadre B en disponibilité. L'ESAA doit le réintégrer si l'agent met fin à sa disponibilité.
- Un départ à la retraite d'un poste de PEA.
- La fin de contrat d'un poste de PEA.

2.2.2. Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Les charges à caractère général, 2nd poste de dépenses pour l'ESAA ont évolué de la manière suivante :

2018 en €	2019 en €	2020 en €	2021 en €	Réalisé au 15 septembre 2022 en €	Perspectives BP 2023
318 598.83	373 051.94	289 389.33	364 975,62€	251 145.10€	297 000€

Les charges à caractère général dépensées au 15 septembre 2022 s'élèvent à 251 145.10€ soit une dépense moyenne de 31 000€ par mois.

À noter que l'excédent des années passées est affecté au moment du budget supplémentaire chaque année pour couvrir les charges de fonctionnement de l'ESAA ce qui a été fait en juin 2022 avec l'excédent 2021.

Les plus gros postes de dépenses sont les suivants :

Nature comptable	2018 en €	2019 en €	2020 en €	2021 en €	Réalisé au 15 septembre en €
Énergie	10 725.46	41 425.09	35 378.05	33 217.37	23 792.98
Combustibles	16 023.87	1 659.81	0	81	419.23
Maintenance		37 366.17	32 068.35	33 468	35 789.56
Frais de nettoyage des locaux		24 795.60	20 532	23 684.40	16 758
Petit équipement	16 204.98	20 259.37	28 019.3	17 180.67	13 816.36
Honoraires	92 033.53	110 901.18	68 426.20	115 489.67	70 847
Contrats de prestation	11 764.0	7 172.83	7 847.78	1 729.13	3 288.97
Location mobilières (bus, nacelles, etc.)	9 042.27	612	613.98	438.89	1 093.99
Voyage et déplacements	22 192.59	22 607,019	6 739.81	16 362.31	12 674.31
Frais de télécommunication	16 365.76	14 088.69	17 444.23	13 632.04	9 741.62

Pour 2022, compte tenu du maintien des dotations des financeurs, il est proposé **de contenir les charges à caractère général.**

A noter pour 2023 une hausse annoncée des dépenses d'énergie et des charges (+ 40% estimées) structurelles fixes de l'établissement.

Evolution des dépenses structurelles de fluides et d'énergie depuis 2015 :

	FACTURATION HISTORIQUE							EN COURS
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CONSOMMATION EAU	10671,46	3210,47	5201,57	3721,49	3242,49	2896,75	4972,90	1487,38
CONSOMMATION GAZ	27539,00	21838,00	26176,00	18405,07	26790,00	23680,61	21881,20	14436,48
CONSOMMATION ELEC	14653,52	13058,30	15294,74	10725,46	16294,32	11697,44	11336,17	7731,93
TOTAL COUT ENERGIE	52863,98	38106,77	46672,31	32852,02	46326,81	38274,80	38190,27	23655,79

	FACTURATION HISTORIQUE							EN COURS
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ESSENCE VEHICULES	NC	NC	2844,40	672,32	1531,15	1216,70	4396,95	2569,71

Focus 2023 sur les contrats d'entretien des sites :

Contrats d'entretien et de maintenance

ESAA / BAIGNE-PIEDS

2023	TOTAL en €
somegec	2 649,28
bea informatique	850,00
berger levraut	2 950,00
berger levraut- bles- actes - chorus	900,00
berger levraut- system care teletravail	675,00
koesio-cprod photocopieurs	16 000,00
socotec electricite	790,00
artecs services	505,00
socotec gaz	250,00
socotec moyen de secours	220,00
socotec ascenseur	220,00
arcom prov. centrale di	295,00
arcom prov. centrale intrusion	295,00
otis ascenseur	1 550,00

desautel extincteurs	310,00
desautel désenfumage	430,00
TOTAL en €	28 889,28

Entretien sur biens immobiliers

ESAA / CHAMPFLEURY

2023	TOTAL
desautel désenfumage	330,00
desautel extincteurs	150,00
	480,00

ESAA / BAIGNE-PIEDS

2023	TOTAL
somegec clim / bibliothèque (1)	1 800,00
somegec clim / administratif (1)	1 560,00
somegec chauffage / circulateur chauffage (1)	6 000,00
ssi / arcom	200,00
réparation sur véhicule	1 800,00
matériel entretien regie	3 000,00
desautel désenfumage (1)	400,00
total	14 760,00

ESAA / CHAMPFLEURY

2023	TOTAL
matériel entretien regie	1 800,00
eurofeu mairie désenfumage (2)	4 465,20
total	6 265,20

Les prestations de service externalisées

ESAA / BAIGNE-PIEDS

2023	TOTAL
-------------	--------------

sécuriforce (gardiennage)	9 960,00
sécuriforce (prestation autres)	300,00
Josas service (entretien locaux)	19 907,55
Josas Service (vitres)	1 059,00
total	31226,55

esaa / champfleury

2023	TOTAL
josas service (entretien locaux)	5 554,96
josas service (vitres)	163,00
TOTAL	5 717,96

Il est proposé de réfléchir pour 2023 à :

-l'internalisation de la prestation de sécurité. L'agent en charge des questions bâtimentaires de l'ESAA (1 poste d'agent de maîtrise) dispose d'un logement de fonction et doit de ce fait avoir des obligations de service. Elles lui avaient été retirées il y a quelques années. Il est proposé de les définir à nouveau pour 2023 ;

-la gestion du nettoyage qui s'appuie sur 1 association mono-personne. Cette personne part à la retraite à la fin de l'année 2023. Le contrat annuel de nettoyage doit être requestionné rapidement.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2023 DÉPENSES ESTIMATIVES

	Montant BP 2022	Répartition en %	Estimation cible BP 2023	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	297 000€	16.3%	297 000€	16.3%
Charges de personnel et assimilés	1 486 153 €	81.3%	1 476 000€	80.8%
Autres charges de gestion courante	1 171€	0.07%	1 171€	0.06%
Charges exceptionnelles (aides aux diplômés ; bourses erasmus)	8 050 €	0.44%	21 035€	1.14%
Dotation aux amortissements	33 829€	1.89%	31 000€	1.7%
TOTAL	1 826 206€		1 826 206€	

Conclusion sur la section de fonctionnement

Le budget 2023 sera un budget de consolidation notamment intégrant les questions liées aux locaux et à leurs entretiens.

Il sera proposé d'échanger avec la DRAC sur la dotation notamment en intégrant les charges liées aux deux sites de l'école.

L'affectation des résultats des comptes administratifs permettra par ailleurs à l'ESAA de financer des charges structurelles et les projets développés par l'école.

- **CA 2018 :**

Section de fonctionnement excédentaire : 412 352.23€

Section d'investissement excédentaire : 123 760.64€

- **CA 2019 :**

Section de fonctionnement excédentaire : 447 797.17€

Section d'investissement excédentaire : 101 492.09€

- **CA 2020 :**

Section de fonctionnement excédentaire : 371 609.91€

Section d'investissement excédentaire : 154 963.35€

- **CA 2021 :**

Section de fonctionnement excédentaire : 210 713.32€

Section d'investissement excédentaire : 223 889.26€

Comme indiqué, ces excédents sont injectés dans le budget supplémentaire de l'école pour financer son fonctionnement.

3. Les orientations pour la programmation des investissements de l'ESAA

L'ESAA a bénéficié d'une subvention d'investissement de principe en 2022 de la DRAC PACA et de la Région PACA pour financer l'acquisition de matériel vidéo et informatique. Les crédits ont été alloués par la DRAC PACA (XXXX) et le seront prochainement par la Région PACA.

Les recettes seront constatées au compte administratif 2022.

L'ESAA finance ses investissements grâce à :

- sa dotation aux amortissements ;
- l'affectation des résultats de la section d'investissement pour financer de nouveaux projets.

La dotation aux amortissements de l'école a évolué depuis 3 ans de la manière suivante :

Chapitre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	26 358.35€	26 358.35€	26 367€

En 2022, ont été réalisées les acquisitions et travaux suivants :

UNITE	DETAILS	REALISE
45	45 LICENCES OFFICES A3 ADMINISTRATIF ENSEIGNANTS	2 073,60
1	FIREWALL	NR
1	MAINTENANCE 3 ANS FIREWALL SECURITY PACK	NR
1	PARAMETRAGE FIREWALL	NR
1	MISE EN PLACE ET PARAMETRAGE VPN	NR
22	ECLAIRAGE PLAFOND PANNEAU LED	NR
1	EPSON EB L630	NR
2	MICRO CRAVATTE SENNHEISER SK100G4 EMETTEUR RECEPTEUR	NR
1	STATION FIXE MICRO VISIO CONFERENCE	4 602,19
18	PACKS ADOBE 2022-2023	NR
1	FILEMAKER PRO 1 LICENCE	NR
1	FORMATION A FILE MAKER PRO OU EQUIVALENT ACCESS	NR
1	ECRAN D'OCCASION VARIO	540,00
	TOTAL	7 215,79
UNITE	DETAILS	REALISE
2	CANON 250 D + OPTIQUE 18-55	NR
2	SAC REFLEX WIZZ14 NOIR	NR
4	MANFROTTO PIED 055 avec rotule 3D MHXPRO-3W	NR
1	KIT DE 2 PANNEAU LED K80S + PIED	NR
1	BATTERIE POUR PANNEAU LED K80 S batteries NP-F750 4400mah	NR
4	BATTERIE SUPPLEMENTAIRES CANON EOS 250 D	NR
4	CARTES SD LEXAR 32GO	3 543,60
2	Rode micro Vidéomic GO AVEC ACCESSOIRES	NR
2	RODE Microphone NTG1 Noir AVEC ACCESSOIRES PINCE ET BONNETTE	NR
2	BONNETTE RODE Microphone NTG1	NR
2	PERCHE TELESCOPIQUE MICROS RODE	NR
2	SYSTEL LOGITECH 2.1	NR
3	ACCESSOIRES H4NPRO (BONNETTE-CHARGEUR)	NR
2	GO PRO	NR
2	ACCESSOIRES GOPRO TRIPOD SHORTY	NR
1	DIVERS CABLAGES SON	3 599,26
1	Scanner 3D Einscan-SE	1 202,40
1	Imprimante 3D Original Prusa i3 MK3S+	1 293,74
	TOTAL	9 639,00
UNITE	DETAILS	REALISE
1	REPARATION CLIM BIBL.MULTI 1.SALLE DE COURS 13	NR
1	FILTRES CLIM ENTRETIEN	NR
UNITE	DETAILS	REALISE
5	IMAC	NR
6	ADAPTATEURS USBC VERS USB	NR

1	DISQUE DURS 4 TO	NR
6	CABLES DISPLAY PORT VERS HDMI	12 651,72
1	PC MULTIMEDIA	1 946,59
1	IMAC 24 POUCES M1	2 455,00
1	2 ECRANS IIYAMA DEPORTES POUR IMAC	643,20
		17 696,51
TOTAL GENERAL		34 551,30

Pour le cycle 2022-2023, les projets d'investissement envisagés sont les suivants et devront faire l'objet de priorités :

- Acquisition de matériel informatique en lien avec les projets de recherche des enseignants (projet d'école en métavers, etc.). 12 000€
- Acquisition de matériel d'impression pour le laboratoire de photographie de l'ESAA (<https://www.prophot.com/epson-imprimante-surecolor-sc-p7500-c2x30818448>) 5 000€
- Travaux d'aménagement de la salle de CR (salle numéro 2 ou salle cocotte) ; 5 000€
- Travaux d'aménagement des espaces de vie étudiante et des salles de l'ESAA. 6 000€
- Acquisition de mobilier recyclé. 3 000€

Ces dépenses seront amorties dans le cadre du budget de l'ESAA.

Annexes du ROB :

- Compte administratif 2021
- Organigramme ESAA 2022